

Valeur aspectuelle du présent : un problème de frontière

Sylvie MELLET

C.N.R.S., UMR 6039 « Bases, Corpus et langage », Nice

Le présent de l'indicatif français a-t-il une valeur aspectuelle propre ? On pourrait en douter au vu de la malléabilité de la forme, en contexte narratif notamment : dans un récit référant à des événements passés, le présent de narration peut, on le sait, remplacer un imparfait aussi bien qu'un passé simple – deux prétérits donnant à voir le procès sous deux aspects diamétralement opposés (sécant *vs* global). Par ailleurs, le présent s'intègre aussi facilement à des séquences narratives égrenant divers événements successifs qu'à des évocations plus statiques offrant au lecteur un "arrêt sur image". Déjà dépourvue de signifié temporel propre, la forme dite de présent serait alors la forme neutre par excellence¹.

Pourtant, une position aussi extrême paraît difficilement tenable, non point tant en vertu de quelque principe théorique qu'en raison d'autres données linguistiques fournies par les textes et qui ne sauraient être dérobées à l'observation ; le présent de narration n'est pas toujours et totalement transparent ni malléable : d'une part, il est incompatible avec certains autres éléments aspecto-temporels du texte, notamment des adverbes tels que *jadis*, *autrefois* ou *naguère*, auprès desquels on ne le rencontre jamais ; d'autre part, le présent de narration est porteur d'effets stylistiques spécifiques, trop souvent rassemblés sous le terme maladroit et trompeur de "présentification", mais dont il faut bien cependant rendre compte. C'est l'analyse explicative de ces divers phénomènes, déjà ébauchée dans un précédent article², que nous voudrions poursuivre et approfondir ici en prenant appui sur l'usage du présent dans *Les champs d'honneur* de J. Rouaud³.

1. Présent et construction de la valeur aspectuelle de l'énoncé

1.1. La valeur aspectuelle ultime d'un énoncé est le résultat de choix successifs faits par l'énonciateur à différentes étapes de la construction de cet énoncé. En prenant appui sur les analyses culioliennes d'une part, qui modélisent le passage d'un schéma de lexis à un énoncé fini, et sur les différents types d'aspects répertoriés par les grammairiens et les linguistes d'autre part,

¹ Il faudrait naturellement ajouter à ce constat la neutralité modale.

² S. Mellet (1998).

³ Les références des extraits cités seront données d'après l'édition originale des Editions de Minuit.

nous pensons que, dans la genèse de l'énoncé, trois niveaux sont à prendre en compte pour expliquer cette valeur aspectuelle⁴ :

— le niveau des notions lexicalisées qui vont “habiller” le schéma de lexis : c'est là que se situe l'aspect lexical, si difficile à décrire, précisément parce qu'il ne peut être que très abstraitement isolé des autres oppositions aspectuelles qui viendront en surimpression aux étapes suivantes. On peut néanmoins estimer que ce premier niveau pose les principaux jalons de ce que les grammairiens allemands appellent l'*Aktionsart* ;

— le niveau de la relation prédicative : c'est là que s'opère le choix du repère constitutif⁵ à partir duquel l'énonciateur oriente la relation prédicative (phénomènes de diathèse), mais c'est aussi l'étape fondamentale pour l'instanciation et la hiérarchisation des arguments du verbe. Ces choix prédicatifs, très mal explorés, sont à l'origine de nombreuses “perturbations” de l'aspect lexical (d'où l'impossibilité d'appliquer le classement de Vendler sans prendre en compte les types de compléments du verbe ; d'où aussi la porosité des limites entre le compact – procès non sécables et non quantifiables –, le discret – procès quantifiables – et le dense – procès non contraints quant à la quantification⁶) ;

— le niveau de la prise en charge énonciative et de ses diverses déterminations, notamment celle qu'apportent les repérages aspecto-temporels : c'est bien sûr le domaine de l'aspect verbal sous sa forme la plus grammaticalisée.

Les choix faits à ces différentes étapes de la construction de l'énoncé peuvent être ou non congruents ; dans le premier cas, le choix du tiroir verbal viendra confirmer *in fine* les sélections précédentes, produisant un énoncé sans surprise, sans effet stylistique notable⁷ ; dans le second cas, l'énonciateur

⁴ Voir aussi C. Fuchs (1978).

⁵ On trouvera une présentation plus précise de ces différents concepts culioliens et de leurs articulations dans S. Mellet, M.-D. Joffre & G. Serbat (1994 : 14-17).

⁶ Voir D. Paillard (1988 : 95-98). « Les contraintes propres aux procès /compact/ d'un côté, aux procès /discret/ de l'autre ne sont pas des contraintes figées définissant une fois pour toutes des comportements sur le plan aspectuo-temporel (si tel était le cas, les valeurs aspectuo-temporelles ne seraient que la simple actualisation des contraintes d'ordre notionnel). De plus, un procès peut faire l'objet d'une recatégorisation, en liaison directe avec des déterminations supplémentaires » (p. 97).

⁷ Sauf si la rupture s'est déjà produite entre les niveaux 1 et 2 ; l'effet est alors programmé dès la construction de la relation prédicative et il est renforcé par le choix de la forme verbale. C'est ce que nous avons montré par exemple à propos de l'emploi absolu du verbe latin *ire* « aller ». Ce verbe est en effet très généralement suivi d'un complément de lieu exprimant la destination : on a alors affaire à un procès discret et terminatif ; cependant, on relève en poésie

utilise sa marge de liberté pour produire un effet particulier à des fins que le contexte permettra de décoder. Or c'est par l'observation croisée de ces redondances d'une part, de ces décalages de l'autre que l'on peut sans doute le mieux approcher le signifié aspectuel d'une forme verbale.

1.2. Nous allons donc observer le comportement du présent en contexte narratif passé et comparer les effets produits par l'emploi de cette forme à ceux que pourraient produire les prétérits avec lesquels il est susceptible de commuter.

Dans *Les champs d'honneur*, le narrateur évoque longuement les vacances d'été de ses grands-parents dans le Midi. Le voyage de ces derniers vers le Sud était chaque année une épreuve et donnait régulièrement lieu à la même scène et aux mêmes commentaires :

“Chaque été, depuis leur retraite, grand-mère et lui descendaient se reposer dans le Midi chez leur fille Lucie. (...) C'est vrai qu'ils n'étaient plus jeunes. Ils en convenaient encore à la descente du train, déposant sur le quai quatre lourdes valises, grand-père s'épongeant le front sous son panama, grand-mère s'éventant avec le journal mal replié de la veille, fourbus, le visage souligné de fines nervures sombres contractées sous le panache fuligineux de la locomotive — et tandis que John, le mari anglais de Lucie empoigne les valises et les dépose sur un chariot, que le petit groupe s'éloigne du pas méticuleux des vieux parents vers le ciel impeccablement bleu de la sortie, on débat au vu de leur fatigue, s'il ne serait pas mieux de passer par Lyon (...) plutôt que par Bordeaux (...).”⁸

La description de cette arrivée se poursuit au présent sur trois pages ; certes, elle dessine le cadre, faisant place aux senteurs et aux couleurs typiques de la Provence, énumérant les différentes essences de la garrigue, et, à ce titre, le présent prend une valeur atemporelle proche de celle que lui confèrent les notations géographiques. Mais, parallèlement, la narration continue, au même temps :

“Mister Djon, comme l'appellent les ouvriers arabes du domaine, roule lentement dans les premiers lacets des Maures (...). Le vieux couple se laisse porter, s'incline mollement dans les courbes et commente sa gratitude d'un regard vers les sommets. Grand-mère est assise à l'avant à côté du conducteur. (...) Elle finit donc le récit de ses tribulations sur une note comique : ce geste impudique des femmes qui l'insupporte pour faire circuler

quelques emplois remarquables sans complément, donnant du procès une image ouverte et compacte : au passé, toutes ces occurrences sont à l'imparfait, confirmant l'ouverture du procès. Un choix exceptionnel au niveau 2 se répercute automatiquement au niveau 3 (S. Mellet 1993 : 190-191, et à paraître).

⁸ Pages 45-46.

un courant d'air sous leurs dessous. Elle pince sa jupe à deux doigts, la soulève légèrement et l'agite comme pour en décoller la poussière. Succès. La gaieté à présent est suffisamment bien installée pour supporter une répétition. Elle bisse son numéro. Les mauvaises impressions du voyage s'effacent quand au bout de l'allée empierrée marquée à son entrée par deux cyprès apparaît le crépi rose de la maison. Dans l'ombre du grand acacia, son fauteuil de rotin attend grand-père. Il y passera l'été."⁹

L'emploi du présent dans ce type d'énoncé transforme progressivement la perception que le lecteur a des événements décrits : alors que le début du récit était clairement itératif (*chaque été* + imparfait), la suite offre plutôt l'image d'une journée sans doute prototypique, mais néanmoins singulière ; l'ensemble de ces arrivées qui, malgré leur ressemblance, auraient dû objectivement rester distinguables les unes des autres par quelques menus détails, est rassemblé, condensé en une journée singulière qui pourrait en être la quintessence. La forme verbale choisie opère donc un « lissage » sur la classe d'occurrences. C'est dire que le présent ne prend pas en charge la valeur itérative qu'aurait véhiculée l'imparfait et qui est, pour ce prétérît, la façon contextuellement adéquate de résoudre la contradiction entre l'ouverture inhérente à son signifié aspectuel propre et la fermeture caractéristique des prédicats discrets ou terminatifs tels que “empoigner la valise, pincer sa jupe et la soulever”. On en conclut que, même s'il a avec lui quelques points communs (souvent consignés sous l'étiquette d'imperfectif), le présent de l'indicatif n'a pas en français la même force aspectuelle que l'imparfait¹⁰.

Cette atonie aspectuelle du présent semble encore confirmée par le fait suivant : lorsqu'on remplace un présent de narration par un prétérît, jamais on n'est tenté de produire un effet stylistique par décalage entre l'aspect verbal du temps passé choisi et l'aspect préalablement construit par la relation prédicative ; en effet, lorsqu'on a affaire à un prédicat comportant en lui-même sa “limite de tension interne”, le présent commute avec un passé simple, c'est-à-dire le temps du passé qui offre une saisie globale du procès et qui permet précisément d'en embrasser les limites (*elle pinça sa jupe, la souleva légèrement et l'agita, elle bissa son numéro, les mauvaises impressions de voyage s'effacèrent quand (...) apparut le crépi rose de la maison*). Inversement, quand on a affaire à des verbes d'état ou d'activité, le présent commute avec un imparfait (*était, attendait*), forme quasi redondante puisqu'elle instaure un intervalle ouvert à droite dans la classe des instants *t* et affecte

⁹ Pages 47-48.

¹⁰ C'est déjà ce que remarquait P. Le Goffic (1997 : 129-130) au détour d'une analyse consacrée au participe présent : “Le participe présent n'a pas la personnalité aspectuelle puissante de l'imparfait, il apparaît bien plus comme une forme d'économie, (...) beaucoup plus dépendante des types de procès (comme l'est aussi le présent)”.

ainsi une durée indéterminée au procès. La régularité de telles transformations suggère que le texte au présent n'induit, à la réception, aucun effet stylistique du type de ceux que produiraient des choix aspectuels divergents aux différents niveaux de la construction de l'énoncé.

On notera enfin que si le contexte (niveaux 1 et 2 de la construction de l'énoncé) laisse ouvert le choix aspectuel jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire jusqu'à l'ancrage énonciatif, un présent de l'indicatif conservera cette indétermination aspectuelle et pourra commuter aussi bien avec un imparfait qu'avec un passé simple. En voici un exemple :

“Une fois, une unique fois, il fut des nôtres, quand une goutte vint se suspendre comme un lumignon au bout de son nez et que, sortant de son mutisme (...) il lança : “Nez coulé”. Nous cessâmes sur-le-champ de nous chamailler, presque dérangés d'abord par cette immixtion d'un grand dans notre cour, et puis, l'effet de surprise retombé, ce fut comme une bonne nouvelle, le retour d'un vieil enfant prodigue : grand-père n'était pas loin, à portée de nos jeux (...) — alors soulagés, (...) nous partons d'un rire joyeux, délivré (...) : *ce nez qui coule clôt idéalement notre bataille* (...).”¹¹

Une transposition au passé nous semble pouvoir accepter aussi bien un *mit un point final idéal à notre bataille* qu'un *mettait un point final idéal* ... Dans le premier cas, on accorde un poids prépondérant au signifié propre du prédicat et à la situation conclusive de la phrase en fin d'anecdote ; dans le second, on est davantage sensible à l'ambiguïté du statut de la première personne, à la fois narrateur et personnage impliqué dans les événements narrés, qui favorise ainsi l'émergence d'un imparfait de commentaire par translation de point de vue (perspective intradiégétique). Le présent a ici deux avantages : accessoirement, il permet l'emploi du verbe défectif *clore*, plus subtilement il évite d'avoir à trancher entre deux options aspectuelles.

Il appert donc que le présent de narration n'est pas pleinement l'équivalent d'un imparfait ou d'un passé simple et qu'il n'est pas capable de remplacer ces formes dans leurs emplois marqués ; le présent est seulement susceptible de remplacer **la forme redondante dans le contexte aspectuel prédéfini par la structuration des notions lexicales en présence d'abord, de la relation prédicative ensuite**. Le présent ne vaut pas pour l'imparfait et/ou le passé simple, il vaut pour celui des prétérêts implicitement induits par les premiers niveaux de la construction de l'énoncé, il se glisse dans un moule aspectuel préformé : tel est le sens exact de la neutralisation qu'il opère entre les deux prétérêts du français.

¹¹ Page 14.

Revient alors la question initiale : le présent a-t-il une valeur aspectuelle propre ? Et si oui, comment cette valeur est-elle compatible avec la propriété qu'on vient de décrire ?

2. Valeur aspectuelle du présent de l'indicatif

2.1. Le présent pour donner à voir le procès

Si le présent de l'indicatif français était une forme parfaitement neutre, sans signifié temporel ni signifié aspectuel propres, elle serait peu susceptible d'infléchir la perception des événements qu'elle décrit. Or tel n'est pas le cas ; nombreux sont les commentateurs qui ont observé que le présent de narration permettait de faire revivre le passé sous les yeux du destinataire et *Les champs d'honneur* de J. Rouaud sont particulièrement généreux en exemples aux nuances subtiles et variées dans lesquels les situations passées sont données à voir, tantôt en saisie dynamique, tantôt en arrêt sur image. Qu'une analyse, à nos yeux erronée, en termes temporels ait trop longtemps prévalu n'autorise pas à faire fi d'une impression aussi récurrente ; il faut pouvoir rendre compte des effets réguliers d'un marqueur.

Nous avons déjà eu l'occasion de noter¹² le lien particulier qui semble s'instaurer dans certains contextes entre le présent de narration et les verbes décrivant la progression des faits, l'évolution des situations – notamment les verbes à la voix pronominale :

“Maintenant, le brouillard chloré rampe dans le lacs des boyaux, s'infiltre dans les abris (de simples planches à cheval sur la tranchée), se niche dans les trous de fortune, s'insinue entre les cloisons rudimentaires des casemates, plonge au fond des chambres souterraines jusque-là préservées des obus, souille le ravitaillement et les réserves d'eau, occupe sans répit l'espace, si bien que la recherche frénétique d'une bouffée d'air pur est désespérément vaine, confine à la folie dans des souffrances atroces. Le premier réflexe est d'enfouir le nez dans la vareuse, mais la provision d'oxygène y est si réduite quelle s'épuise en trois inspirations. Il faut ressortir la tête et, après de longues secondes d'apnée, inhaler l'horrible mixture.”¹³

On a là un cas typique de convergence entre aspect verbal et aspect lexical en vue d'un effet stylistique particulièrement sensible et pertinent pour la description : il s'agit de faire ressentir, le plus physiquement possible, l'inexorable progression des gaz asphyxiants.

¹² Voir S. Mellet (1998).

¹³ Page 155.

En d'autres contextes, la situation décrite est plutôt statique et c'est au contraire le regard de l'observateur qui balaie les divers éléments du tableau ; le présent accompagne alors cette progression du regard et l'effort de compréhension qu'elle traduit généralement :

“Les jeeps rouges et le camion des premiers secours étaient alignés en file indienne dans l'allée quand un petit homme chapeauté, vêtu de clair, passa en revue, intrigué, cet imposant déploiement. L'autocar, par une faveur spéciale au vu de son âge avancé, l'a déposé devant l'entrée marquée par les cyprès. Sa cigarette n'est consumée qu'à moitié qui pend à ses lèvres, mais, considérant la situation, il lui vient à l'idée sans plus attendre de l'écraser. A tout hasard, il enfouit le mégot dans sa poche. De sa canne de bambou, il soulève un coin de bâche qui camoufle une civière heureusement inoccupée. Il lui semble qu'on s'agite beaucoup devant la maison, où l'on a dressé la longue table des vengeurs. Les verres vides y impriment des cachets rosés qui scintillent au soleil déclinant. A peu de distance, un groupe de volontaires entoure le capitaine des pompiers. Tous lèvent les yeux très loin vers les collines, suivant en cela le doigt de l'homme sanglé dans son épais cuir noir. De ce fait, personne ne remarque le nouvel arrivant qui se joint à eux, écoute et, profitant d'un silence, risque cette question : “Il y a le feu ?” Il était près de sept heures. Une dizaine de bénévoles assistés du chef d'un corps d'élite venait de retrouver grand-père.”¹⁴

Le procédé de focalisation est ici explicitement introduit par le prédicat de la première phrase (*passa en revue, intrigué, cet imposant déploiement*) et il est régulièrement confirmé par les marques de modalité subjective qui ponctuent la description (*à tout hasard, heureusement, il lui semble*), ainsi que par l'estompage de l'hétérogénéité énonciative à travers l'indéfini *on* qui suggère une connivence entre le personnage du grand-père et le narrateur¹⁵.

En plagiant quelque peu une analyse de J.-M. Barbéris faite à propos des processus de localisation spatiale¹⁶, nous pourrions dire : “que la successivité des instants produise un changement ou soit l'occasion de constater la permanence d'un état, le présent est la forme qui permet d'accompagner cette perception mentale d'instant en instant”.

Là encore on remarquera que si le contexte n'est pas entièrement contraignant pour l'une ou l'autre des deux interprétations (progression des faits vs progression du regard), le présent n'oblige pas à choisir et n'induit donc rien sur la nature statique ou dynamique des procès. J. Rouaud sait particulièrement bien jouer de cette ambivalence, transformant régulièrement les temps forts du mythe familial en des images prototypiques qui sortent

¹⁴ Pages 55-56.

¹⁵ Je remercie A. Jaubert de m'avoir fait remarquer ce dernier point.

¹⁶ J.-M. Barbéris (1997 : 73).

subrepticement du cadre de la narration¹⁷ ; et, inversement, des photos souvenirs alimentent le récit, grâce à l'emploi de présents dont on ne sait plus très bien s'ils donnent à voir l'image elle-même ou les faits et gestes qu'elle a fixés :

Au dos de la photo d'un beau noir et blanc qui immortalisa l'événement on reconnaît l'écriture d'Aline, celle de son cahier de chansons. Elle a noté, laconique, maintenant que tout danger est écarté : 5 février 1929, départ pour Commercy. Pierre est au volant d'une voiture énorme, presque un autobus, sans doute nécessaire à son commerce de faïences en gros. La conduite est à droite, mais rien d'anglaise, simplement l'époque redoutait moins ce qui venait en sens inverse que de verser dans le fossé. Il pose le coude sur la vitre baissée, visage tourné vers le photographe, visiblement content de lui, car il sait que des automobiles semblables ne courent pas les rues, et bien moins encore les rues de la commune, peut-être est-ce la seule, signe d'une affaire prospère - d'où l'allure de notable, lunettes cerclées et moustache grisonnante légèrement frisée. Il s'est équipé contre le froid : chapeau, manteau, gants, cache-col.

Debout près de la portière, grande et massive, coiffée d'un chapeau cloche bien enfoncé, Aline s'emmitoufle de son mieux dans un petit col renard qui lui mange le nez. Elle fait montre de quelque élégance dans son manteau cintré. Pour lutter contre le vent froid qui soulève les poils de son écharpe fourrée, elle se frotte une jambe contre l'autre, si bien qu'au moment du déclin elle repose en équilibre sur la pointe d'un pied, véritable défi à la pesanteur. Elle a un air sombre, inquiet, réprobateur devant ce Pierre comme un enfant au volant de son char mirobolant. Elle sait pourtant que rien ne pourrait l'arrêter - et en cela Joseph tient de son père. Mais le fils justement est absent du cliché. Peut-être est-ce lui qui prend la photo.¹⁸

Le début de ce paragraphe est clair : une photo datée de 1929 s'offre au regard et la description commence tout naturellement avec le présent du verbe d'état ; un premier flottement interprétatif se fait jour avec le prédicat *Il pose le coude sur la vitre baissée*, qui peut être compris sous un aspect statique – la forme de présent équivalant alors au syntagme descriptif *il a le coude posé*, ou sous un aspect dynamique – interprétation confortée par la suite de la phrase qui anime quelque peu l'agent du procès en faisant état de ses motivations (*car il sait que*). Néanmoins la fin du paragraphe consacré à Pierre semble rester dans le registre purement descriptif. C'est avec l'évocation

¹⁷ H. Chuquet a relevé un phénomène semblable en étudiant le présent de narration dans le *Journal* de Samuel Pepys : « Le présent, qui n'apporte pas en soi de détermination temporelle, favorise le mode notionnel de construction du procès indépendamment de son ancrage spatio-temporel, d'où l'effet de décrochage par rapport à la chronologie du récit » (1991 : 72).

¹⁸ Page 174.

d'Aline que le changement de registre s'impose : la scène s'anime, les présents accompagnent les gestes qui ont immédiatement précédé le cliché (cf. encore le rôle des réfléchis : *s'emmitoufle, se frotte*), la conscience du sujet est de nouveau active ; les référents sont ainsi délibérément brouillés. Dans l'article sur le participe présent déjà cité¹⁹, P. Le Goffic écrit : "Bien entendu, une photographie représente quelque chose qui s'est passé à un moment donné, et on peut marquer au dos d'une photographie la date de l'événement qu'elle fixe, mais la photographie une fois prise et reproduite est, comme un tableau, une réalité de représentation dont la temporalité n'a rien à voir avec la temporalité de la chose représentée." On le voit : la liberté d'un écrivain d'une part, la souplesse de la langue d'autre part (et, ici, tout particulièrement de la forme de présent) permettent de transgresser cette dichotomie pourtant marquée au coin du bon sens.

2.2. Une analyse aspectuelle de la soi-disant "présentification"

Le terme de "présentification" et la notion conjointe de déplacement métaphorique sur l'axe temporel nous paraissent peu pertinents pour rendre compte des valeurs d'emploi que nous venons de dégager : la forme de présent n'est pas en tant que telle un actuel, comme le prouvent la variété et la souplesse de ses emplois en tout contexte temporel et on admettra, sans reprendre ici des argumentations longuement développées ailleurs, que cette forme n'assume par elle-même aucune détermination sur la classe des instants *t*²⁰.

En revanche, une analyse exclusivement aspectuelle du présent nous semble apte à expliquer les divers effets stylistiques observés sans entacher la neutralité temporelle du présent.

On remarque tout d'abord que, dans tous les exemples précédemment commentés, le choix du tiroir verbal a pour but d'accompagner l'inscription du procès dans le temps ; il s'agit donc de fournir **une vision ascendante du procès saisi dans son accomplissement même. Cet accomplissement est perçu de manière indivise à partir d'un point de vue (ou repère) situé au lieu même de son actualisation, soit à la frontière entre *p* et *non-p***²¹. La

¹⁹ P. Le Goffic (1997 : 131).

²⁰ Pour des analyses plus argumentées, voir par exemple H. Chuquet (1994 : 13-27), S. Mellet (1980), S. Mellet & G. Serbat (1985), D. Paillard (1988), Serbat (1988 et 1992), mais aussi et déjà Beauzée (1782-1786 – repris in P. Swiggers 1986) et E. Koschmieder (1929 – traduit et commenté par D. Samain 1996).

²¹ Rappelons que, dans la théorie d'A. Culioli, la frontière est toujours située du côté de l'intérieur du domaine: c'est ce qu'A. Culioli appelle une forme prégnante (1990 : 88-90). La frontière représente donc bien le dernier point d'accomplissement, celui qui ferme l'espace ouvert constitutif de l'intérieur du

saisie aspectuelle du présent implique donc que le sujet se trouve sur le point non segmentable qui, à chaque instant de sa réalisation, constitue le point ultime du procès en cours.

Définir ainsi le lieu de repérage du présent a plusieurs conséquences, sur des plans divers.

— Sur le plan théorique, l'intérieur – qui est ouvert – et sa frontière constituent un espace fermé (cf. note 19). Ceci veut donc dire que le présent n'offre pas de vision sécante du procès et que notre analyse n'est, sur ce point précis, pas compatible avec la vulgate guillaumienne qui voit dans le présent de l'indicatif la conversion continue d'une parcelle de futur en une parcelle de passé et décompose ainsi le présent en deux chronotypes superposés.

— Sur le plan discursif, l'absence de toute vision sécante permet de comprendre pourquoi le présent, tout en accompagnant généralement la progression des événements, peut aussi très facilement en fournir une vision étale : l'ensemble du procès est condensé sur cette frontière qui définit strictement son actualisation ; D. Samain (1996 : XXII) parle à ce propos d'une "aperception immanente" des événements.

— Au niveau énonciatif, la construction d'un tel repère n'a rien à voir, on le constate aisément, avec la sélection d'un instant *t* parmi la classe des instants localisés à partir de la situation d'énonciation ou de toute autre situation translatée. Nous avons donc affaire à un repérage par rupture qui fait du présent un aoristique²², voire même à un repérage totalement décroché des repères initiaux qui permettrait peut-être d'expliquer ces nombreux flottements et décrochages entre niveaux narratifs que J. Rouaud a si adroitement exploités²³. Quoi qu'il en soit, notre analyse confirme que le présent est une forme non-déictique du verbe²⁴.

Reste alors à définir plus précisément ce repère qui n'est pas préalable-ment localisé dans la classe des instants *t* et qui ne fait donc l'objet d'aucune

domaine. L'extérieur, en revanche, n'a ni frontière ni haut degré qui puissent le structurer.

²² Cf. A. Culioli (1980) et H. Chuquet (1994 : ch. 2).

²³ Voir à ce propos, mais avec d'autres exemples, les analyses de D. Bellos (1978).

²⁴ Cf. G. Serbat (1988). Ceci n'implique naturellement pas qu'un procès rapporté à la forme de présent ne puisse jamais être en rapport avec T_0 : ce serait pour le moins paradoxal ! Mais lorsque le présent prend valeur d'actuel, T_0 ne joue pas le rôle d'instance énonciative de repérage, mais il est seulement le lieu d'inscription du procès dans le réel ; c'est donc un paramètre pour la référence de la relation prédicative plutôt que pour les opérations énonciatives. On retrouve donc la notion de présent *indéfini* avancée par Beauzée (voir ici-même l'article de J.-M. Fournier).

détermination déictique ou anaphorique. La question ainsi formulée n'a qu'une seule réponse possible : c'est le procès lui-même qui fournit son propre repère ou, plus exactement, c'est la borne droite du procès qui constitue ce repère où qu'elle se situe sur la ligne du temps. On voit donc que ce point de repère est par définition mobile : il suit le déroulement du procès, et nous retrouvons là la première caractéristique aspectuelle du présent qu'en dehors du corpus choisi on pourrait encore illustrer par l'emploi des présents de reportage ou par celui des performatifs. C'est ce que nous avons appelé un auto-repérage du procès²⁵, formule sans doute un peu abrupte voulant signaler l'autonomie complète du repérage du présent par rapport aux repères déictiques ou anaphoriques préalablement construits : **le présent crée sa propre actualité** par son énonciation même.

— On peut alors suggérer l'explication suivante pour rendre compte de l'incompatibilité du présent de narration avec les adverbess *jadis*, *naguère* et *autrefois* : ces trois adverbess renvoient en effet à une époque passée dont la représentation reste toujours ancrée sur Sit₀ ; leur définition temporelle repose, comme le manifeste très clairement leur étymologie, sur le calcul d'une **altérité** par rapport au *hic et nunc*. Le regard rétrospectif ainsi construit induit donc le maintien permanent de la référence aux coordonnées déictiques de l'énonciation ; l'altérité, inhérente au signifié des adverbess en question, empêche cette autonomie référentielle caractéristique du présent de narration et nécessaire à son emploi.

— Il nous semble enfin que la définition proposée permet de comprendre pourquoi le présent de narration se substitue aussi bien à un imparfait qu'à un passé simple : le présent partage avec le passé simple la valeur aoristique induite par la rupture énonciative de son repérage ainsi qu'une vision ascendante du procès ; en revanche il ne peut imposer la perception globale qui caractérise le passé simple, c'est pourquoi la commutation avec ce prétérit est surtout attestée lorsque le prédicat est lui-même ponctuel ou discret, notamment en contexte narratif séquentiel : les premiers niveaux de la construction aspectuelle (lexical et prédicatif) ont déjà pris en charge cette valeur qui fait défaut au présent. Par ailleurs, le présent partage avec l'imparfait la capacité de donner à voir l'inscription du procès dans le temps en offrant une saisie aspectuelle depuis l'un des points constitutifs de ce procès : pour le présent, ce point est en soi remarquable puisqu'il s'agit de la borne droite ; pour l'imparfait, il s'agit d'un point quelconque contextuellement déterminé. La grande différence entre les deux formes est que l'imparfait impose une vision sécante du procès suggérant la poursuite d'un développement ultérieur ; avec le présent, nous l'avons dit, la visée est indivise. Là encore la commutation entre les deux formes sera favorisée si le contexte lexical et prédicatif ex-

²⁵ Mellet (1998).

prime de lui-même l'ouverture du procès ; et l'on comprend pourquoi le présent de narration ne saurait imposer les effets de rupture, de suspension ou d'itération qui caractérisent certains emplois de l'imparfait.

Il est donc possible de rendre compte de l'ensemble des spécificités et effets de sens du présent de narration français sans remettre en cause sa totale indétermination temporelle. Au contraire, la définition aspectuelle que nous proposons et dans laquelle c'est la borne droite du procès qui fournit le repère nécessaire à la saisie de celui-ci est en plein accord avec cette indétermination par rapport aux repères énonciatifs. Décrochement énonciatif et auto-repérage fournissent ainsi les bases d'une visée aspectuelle caractérisée par une perception entièrement homogène et ascendante du procès.

Références

- Barberis, J.-M. (1997). Le sujet et sa praxis dans l'expression de l'espace : les énoncés de mouvement fictif, *Langages* 127 : 56-76.
- Beauzee, N. (1782-1786). Article "Temps" de l'*Encyclopédie méthodique. Grammaire et Littérature*, éd. par Beauzée et Marmontel, tome III, 494-522. Paris / Liège : Panckoucke et Plomteux.
- Bellos, D. (1978). The Narrative Absolute Tense, *Language and Style* XI, 4 : 231-237.
- Chuquet, H. (1991). Le présent de narration dans le *Journal* de Samuel Pepys, *Cahiers Charles V* 13, « Travaux de linguistique énonciative », 49-77.
- Chuquet, H. (1994). *Le présent de narration en anglais et en français*, Paris / Gap : Ophrys.
- Culioli, A. (1980). Valeurs aspectuelles et opération énonciatives : l'aoristique, in : J. David & R. Martin (éds.), *La notion d'aspect*, Paris : Klincksieck, coll. « Recherches linguistiques », 181-193.
- Culioli, A. (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, Tome 1, Paris : Ophrys.
- Fuchs, C. (1978). L'aspect, un problème de linguistique générale : éléments de réponse dans une perspective énonciative, *DRLAV* 16 : 1-30.
- Jaubert, A. (1998). *Praesens fingo*. Le présent des fictions, in : A. Englebert et al. (éds.), *La ligne claire, Mélanges offerts à Marc Wilmet*, Paris / Bruxelles : Duculot coll. « Champs linguistiques », 209-219.
- Koschmieder, E. (1929/1996²). *Les rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique. Contribution à la question de l'aspect et du temps*. Traduit et commenté par D. Samain, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire de la linguistique ».

- Le Goffic, P. (1997). Formes en *-ant* et contexte, in : Cl. Guimier (éd.), *Cotexte et calcul du sens*, Presses universitaires de Caen, 123-133.
- Mellet, S. (1980). Le présent historique ou de narration. Quelques remarques à propos de César, *Guerre des Gaules VII* et Ch. De Gaulle, *Mémoires de guerre*, *L'Information grammaticale* 4 : 6-11.
- Mellet, S. (1993). Temps, aspect et « Aktionsart ». A propos des prétérits latins », in : L. Isebaert (éd.), *Miscellanea linguistica graeco-latina*, Collection d'Etudes classiques vol. 7, Namur : Société des Etudes Classiques, 183-193.
- Mellet, S. (1998). Présent et présentification : un problème d'aspect, in : Sv. Vogelee, A. Borillo, C. Vetter, M. Vuillaume (éds.), *Temps et discours*, Louvain : Peeters, coll. « BCILL » 99, 203-213.
- Mellet, S. (à paraître). Les trois niveaux de la construction aspectuelle, *Scolia* 13, Strasbourg : Université Marc Bloch.
- Mellet, S. & G. Serbat (1985). Sur une théorie néo-guillaumienne du temps latin, *Revue des Etudes Latines* 62 : 377-385.
- Mellet, S., Joffe M.-D. & G. Serbat (1994). *Grammaire fondamentale du latin. Le signifié du verbe*, Louvain / Paris : Peeters, coll. « Bibliothèque d'Etudes Classiques ».
- Paillard, D. (1988). Temps, aspect, types de procès. A propos du présent simple, in : *Recherches nouvelles sur le langage*, Collection ERA 642, numéro spécial des « Cahiers Jussieu », Université Paris 7 : D.R.L., 92-107.
- Portine, H. (1998). Représentation textuelle et représentation géométrique du temps : le présent est-il un temps du passé ?, in : A. Borillo, C. Vetter, M. Vuillaume (éds.), *Cahiers Chronos* 3, « Variations sur la référence verbale », Amsterdam : Rodopi, 137-161.
- Samain, D. (1996). Voir Koschmieder (1929/1996²).
- Serbat, G. (1988). Le prétendu « présent » de l'indicatif : une forme non-déictique du verbe, *L'Information grammaticale* 38 : 32-35.
- Serbat, G. (1992). Le présent de l'indicatif et la catégorie du temps, in : Cl. Moussy & S. Mellet (éds.), *La validité des catégories attachées au verbe*, *Lingua Latina* 1. Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 11-19.
- Swiggers, P. (1986). *Grammaire et théorie du langage au 18^e siècle. Mot, Temps & Mode dans l'Encyclopédie Méthodique*. Presses universitaires de Lille.